

Gestion Locative

Bilan 2023

Sommaire

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II . Les attributions sur le parc communal

III . Les attributions sur le contingent communal

IV. Le profil type du demandeur et du relogé

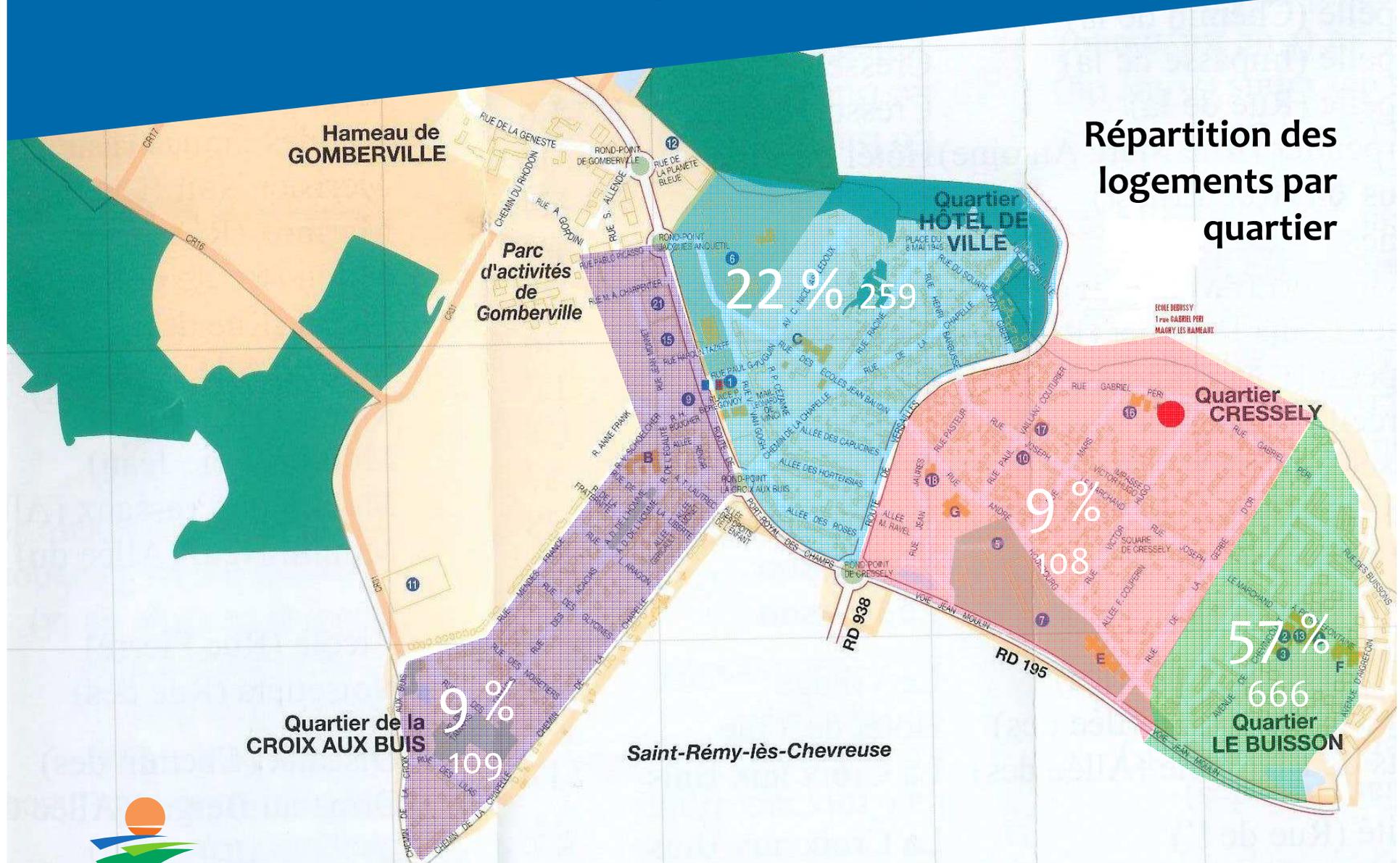
Conclusion

Le logement à Magny en chiffres

- 1176 logements sociaux sur le parc communal soit 32,65 % ** du total des logements sur la commune
- 8 bailleurs
- 62 % sont de grands logements (du T4 au T6)
- 53 % des logements appartiennent au groupe Les Résidences Yvelines Essonne (LRYE)
- 247 logements sur le contingent Mairie, soit 21 % du parc

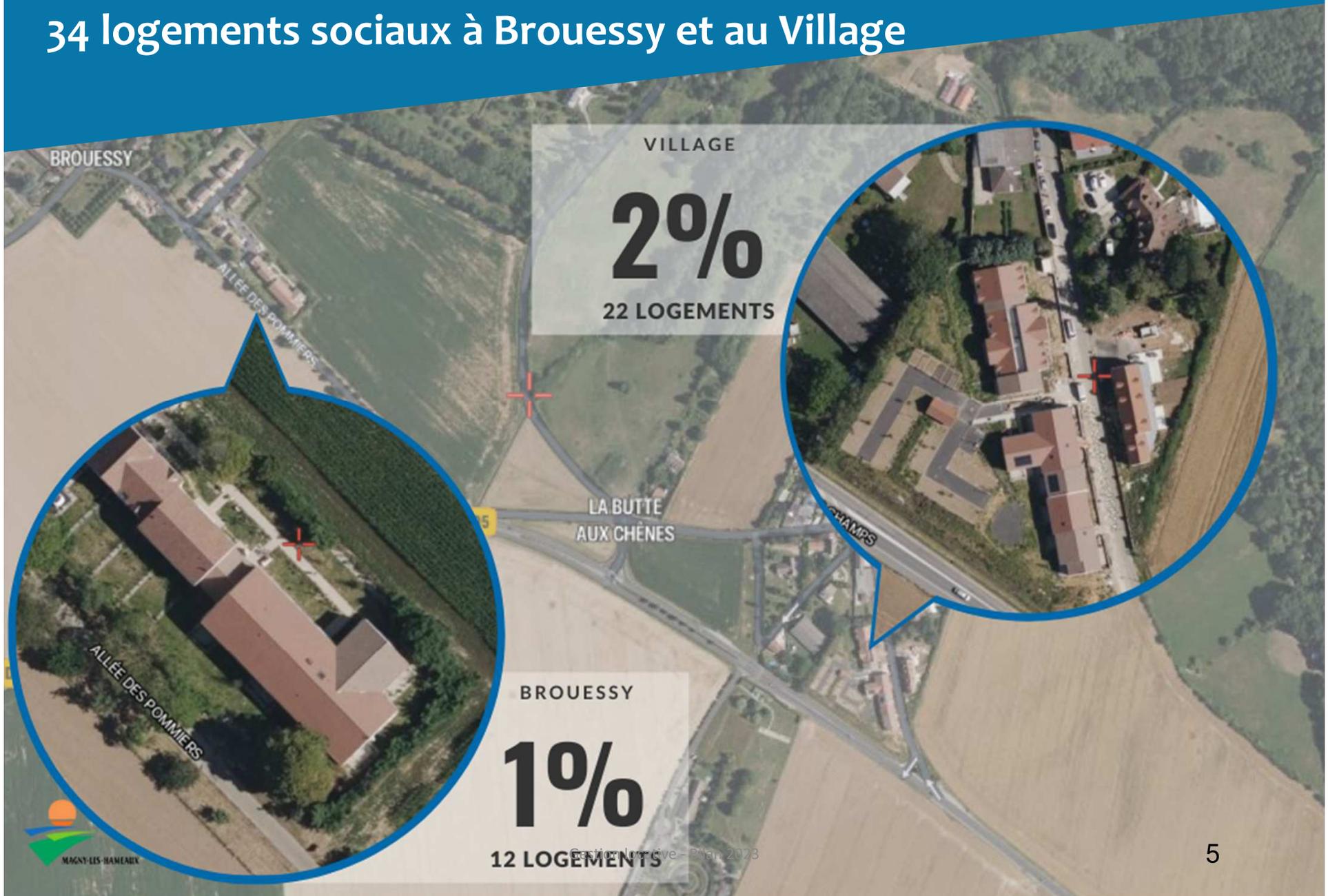
** taux SRU au 01/01/2023

Parc locatif social de Magny : 1176 logements



Parc locatif social de Magny : 1176 logements

34 logements sociaux à Brouessy et au Village



Bilan 2023

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II . Les attributions sur le parc communal

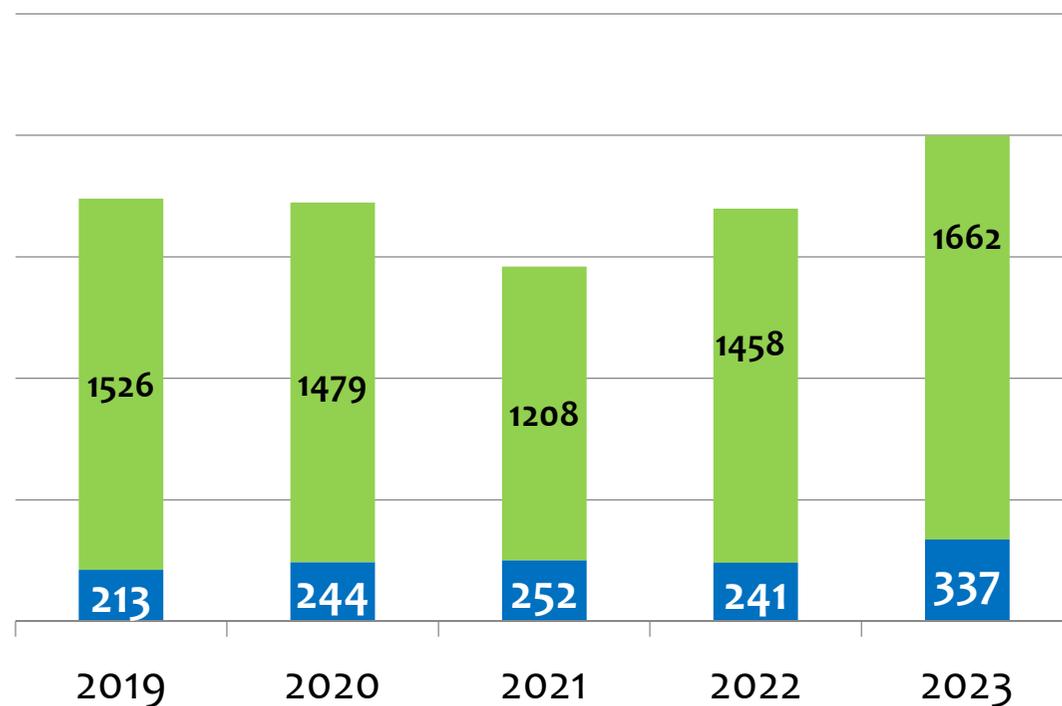
III . Les attributions sur le contingent mairie

IV. Le profil type du demandeur et du relogé

Conclusion

I. La demande

- Demandeurs en IDF
- Demandeurs Magny 1er choix

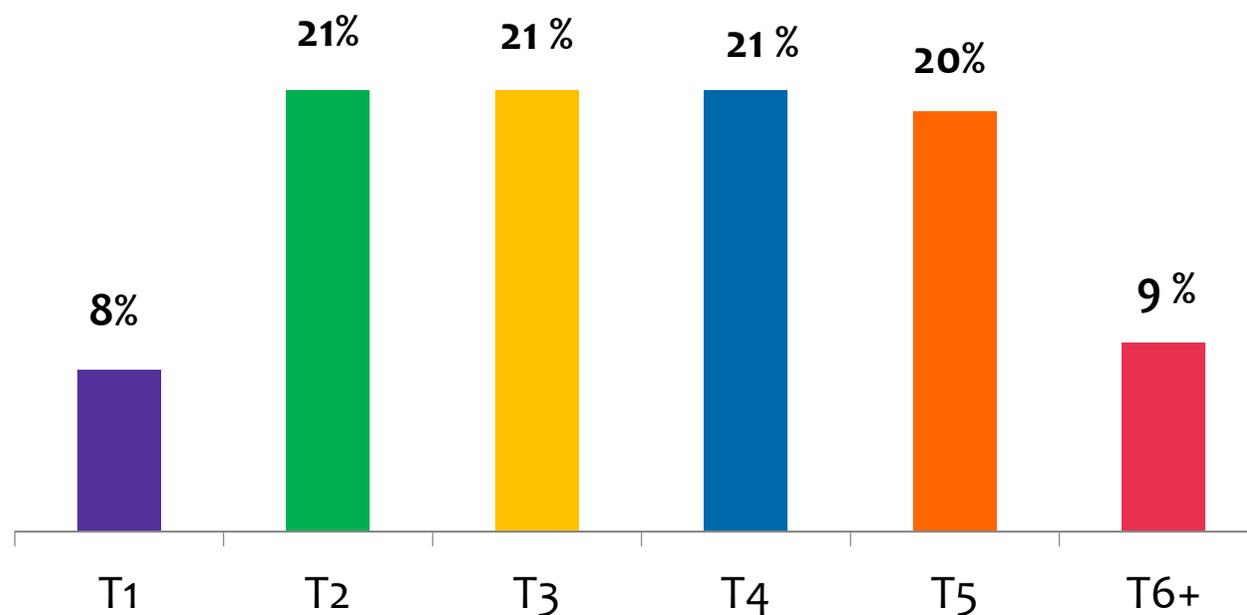


- Au 18 janvier 2024, 1662 demandes en Ile-de-France sont enregistrées pour Magny
- 337 demandes pour Magny en 1^{er} choix dont 214 de Magnycois

I. La demande des Magnycois

- Demande groupée sur les typologies T2, T3 et T4
- Hausse de la demande sur T5 (+3 pts) et T6 (+2 pts)

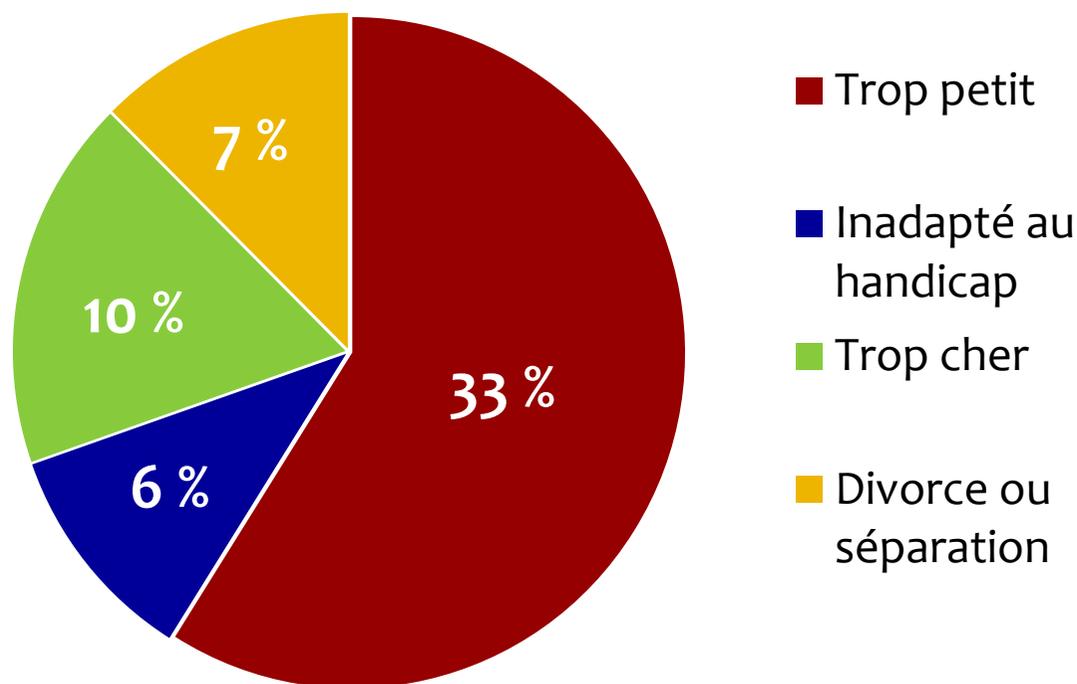
Type de logement demandé



I. La demande des Magnycois

- Le 1^{er} motif de demande de logement reste « logement trop petit » suivi du motif « logement trop cher » comme en 2022

Principaux motifs de la demande



Bilan 2023

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II. Les attributions sur le parc communal

III. Les attributions sur le contingent mairie

IV. Le profil type du demandeur et du relogé

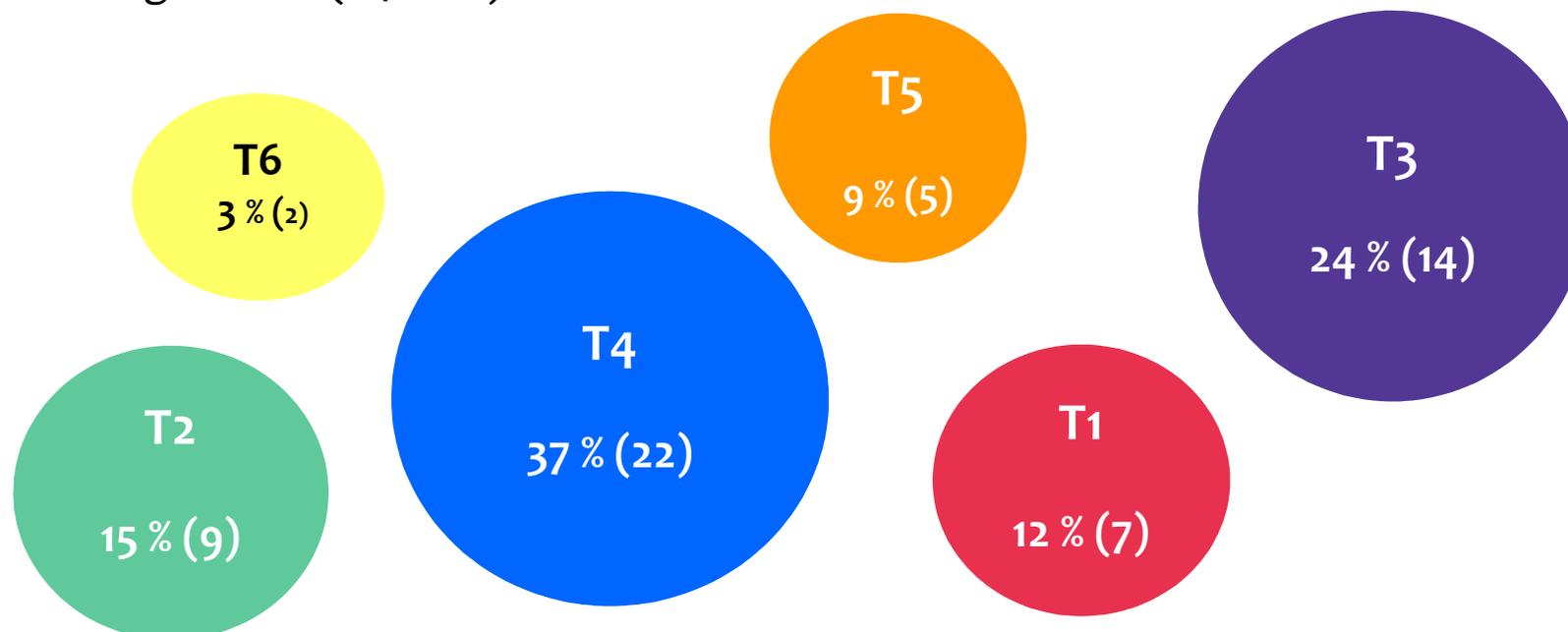
Conclusion

II. Les attributions sur le parc communal

(chiffres connus au 22/01/2024)

59 relogements à Magny-les-Hameaux (tous contingents)

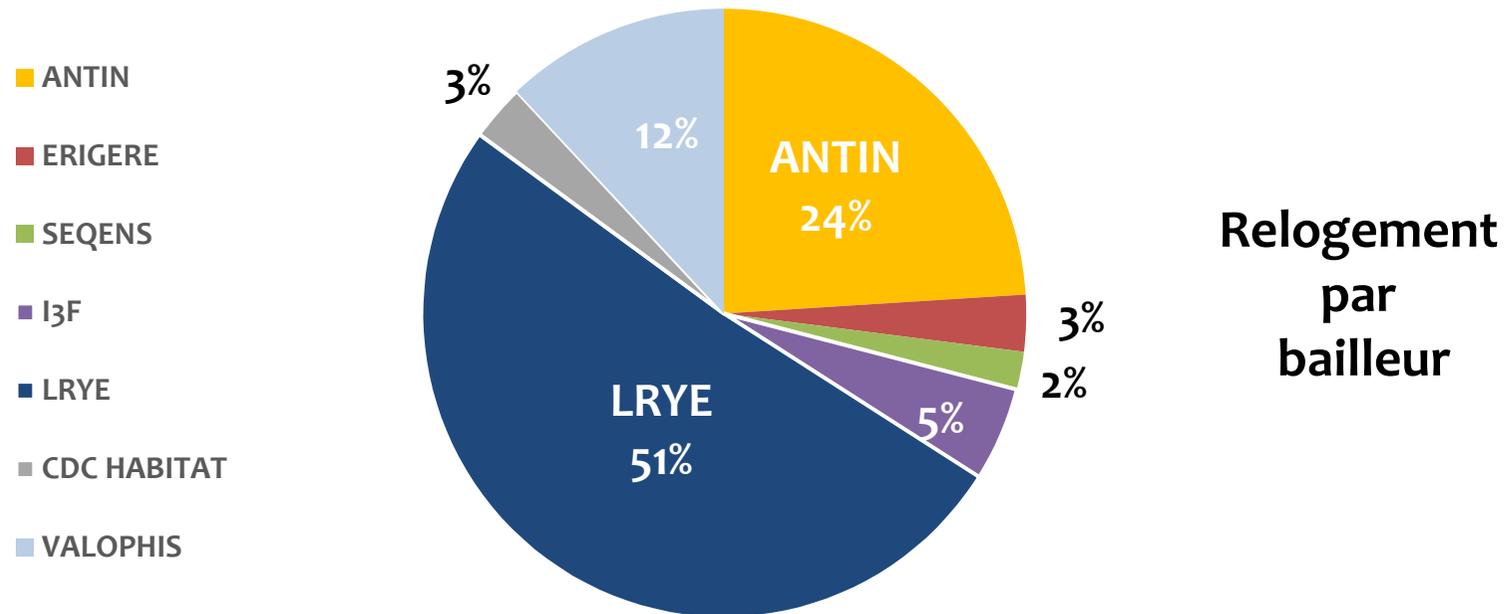
- Attribution majoritaire sur les T4 et les T3
- 51 % de relogements sur les petits logements (T1 à T3) et 49 % sur les grands logements (T4 à T6)



Relogement par typologie

II. Les attributions sur le parc communal

- 1 attribution sur 2 sur le parc de LRYE
- Aucun relogement sur le parc de VILOGIA



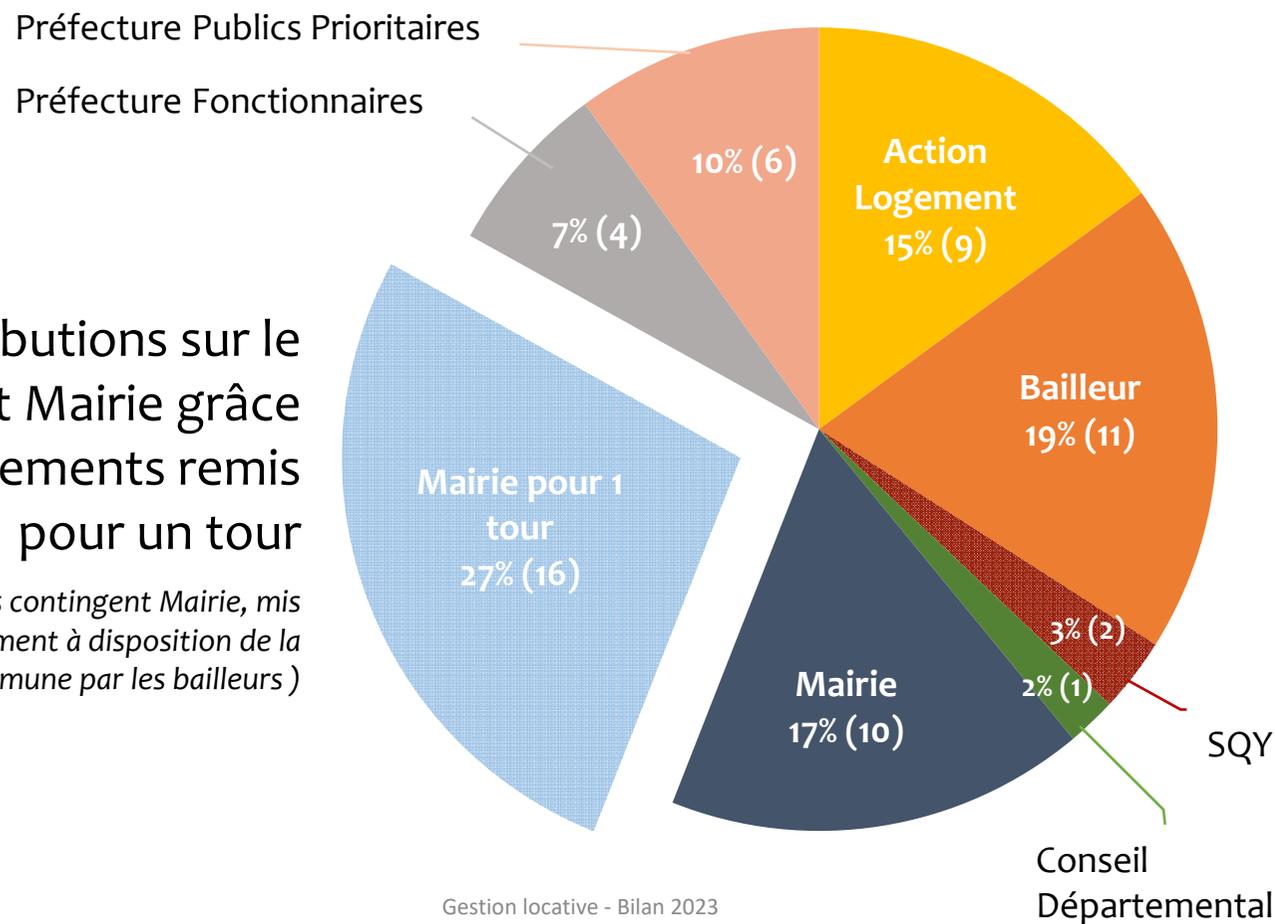
Immobilière 3 F	ANTIN RESIDENCES	Les Résidences Yvelines Essonne	CDC HABITAT	ERIGERE	VALOPHIS	SEQENS	TOTAL
3	14	30	2	2	7	1	59

II. Les attributions sur le parc communal

Relogement par réservataire

44 % des attributions sur le contingent Mairie grâce aux 16 logements remis pour un tour

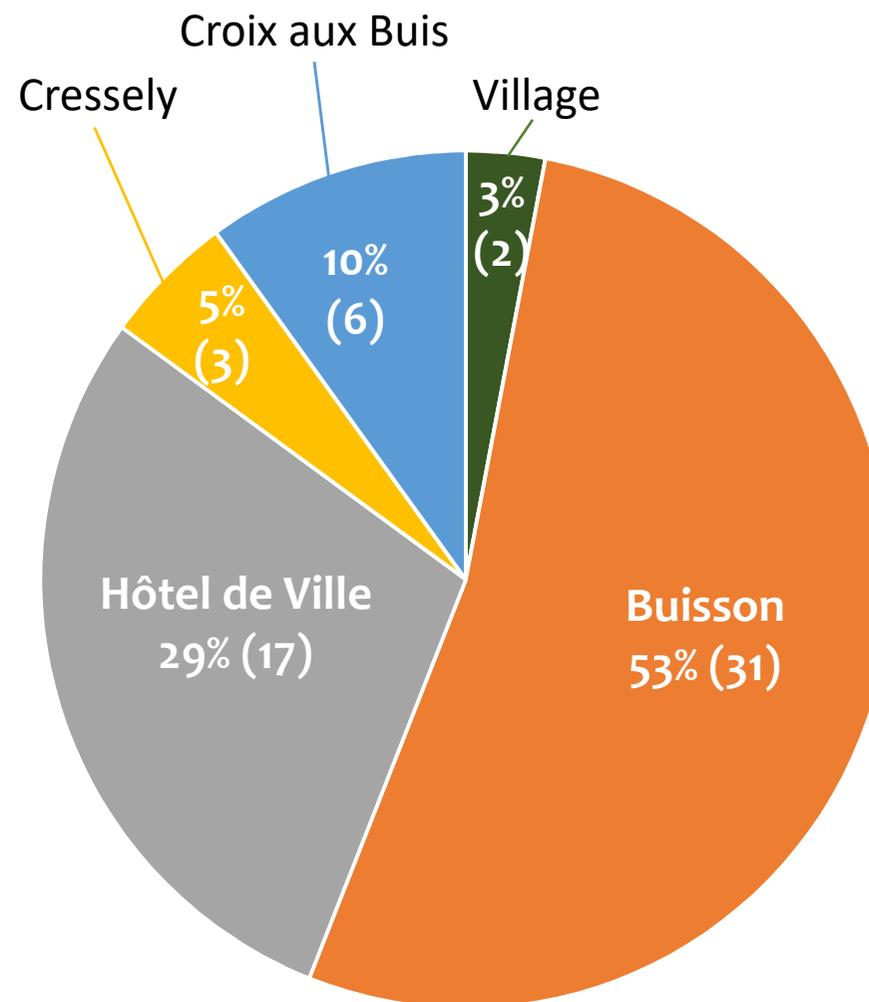
(Logements hors contingent Mairie, mis exceptionnellement à disposition de la commune par les bailleurs)



II. Les attributions sur le parc communal

Relogements par quartier

Plus d'1 attribution sur 2 sur le quartier du Buisson et près d'un 1/3 sur le quartier HDV.



Bilan 2023

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II. Les attributions sur le parc communal

**III. Les attributions sur le contingent
mairie**

IV. Le profil type du demandeur et du relogé

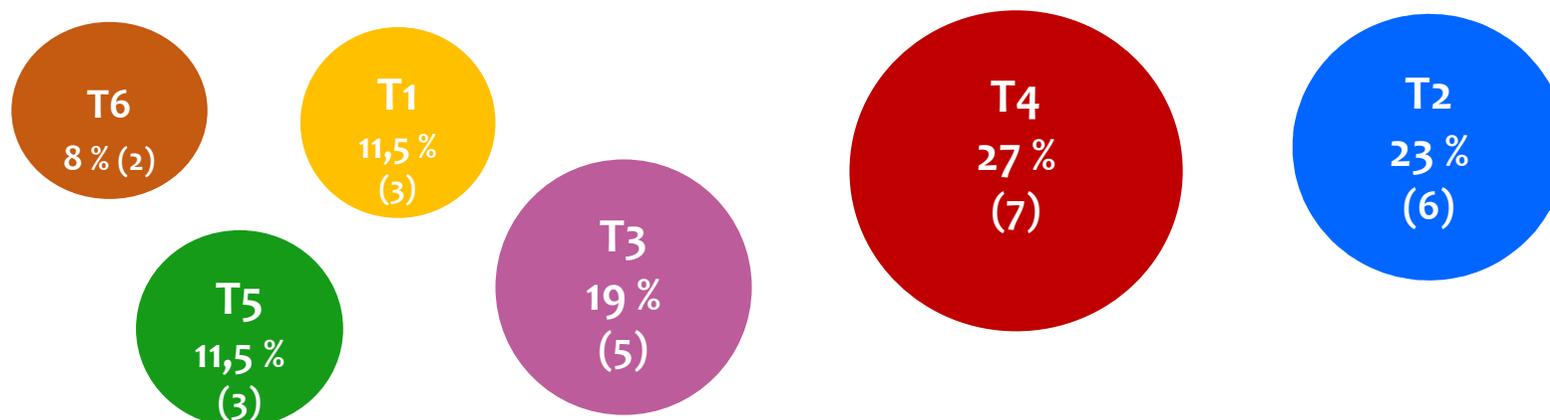
Conclusion

III. Les attributions sur le contingent mairie

26 attributions sur le contingent communal

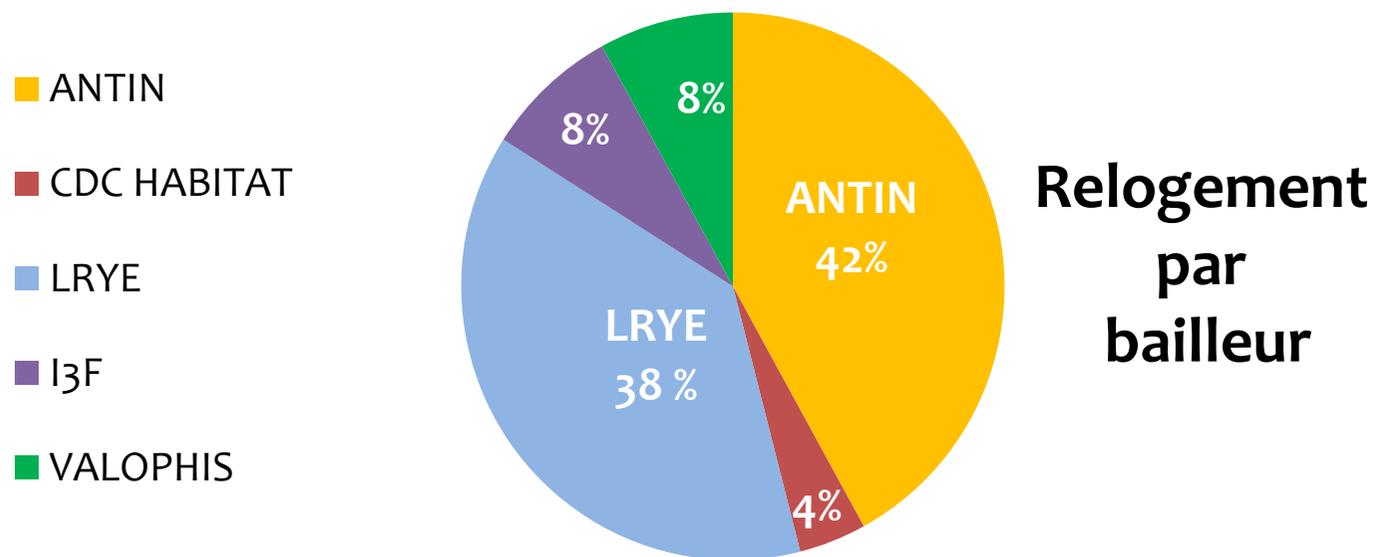
- Attributions majoritaires sur les T4 – T2 et T3 (69 % des relogements)
- 16 logements remis pour un tour (dont 7 pavillons)

Relogement par typologie



III. Les attributions sur le contingent mairie

- Une majorité de relogements sur le parc d'Antin Résidences et le parc des Résidences Yvelines Essonne
- Aucune attribution sur les parcs de VILOGIA, ERIGERE et SEQENS



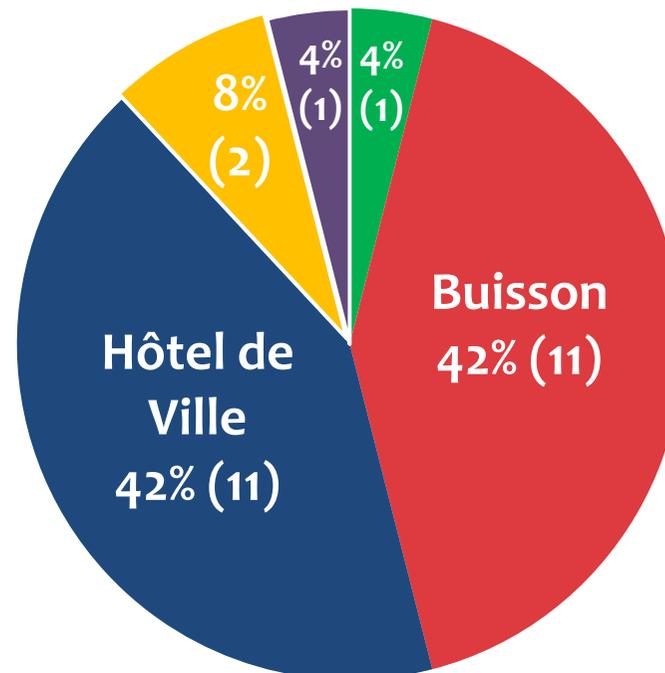
Immobilière 3 F	ANTIN RESIDENCES	Les Résidences Yvelines Essonne	CDC HABITAT	VALOPHIS	TOTAL
2	11	10	1	2	26

III. Les attributions sur le contingent mairie

- Une part égale de relogement dans le quartier du Buisson et le quartier de l'Hôtel de ville où se trouvent les parcs des RYE et Antin Résidences.

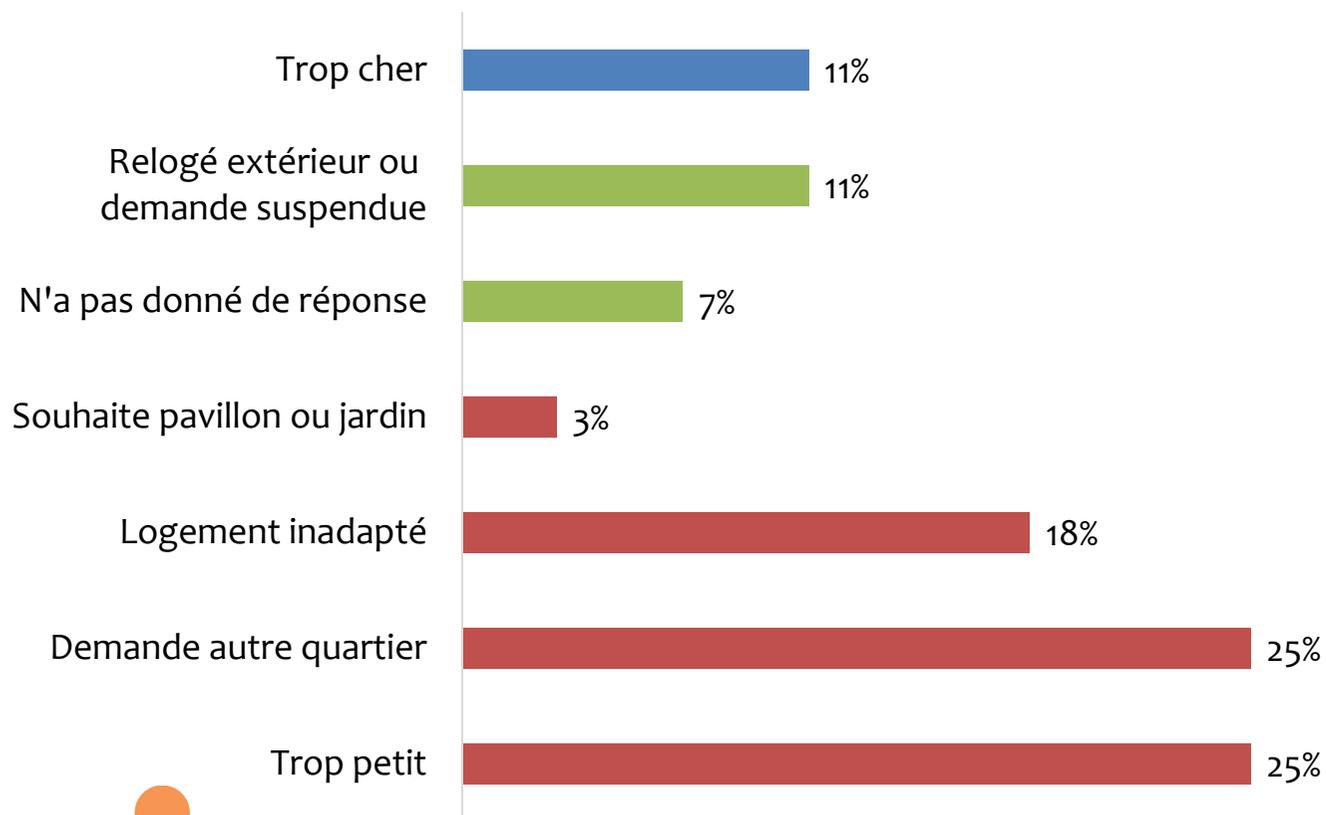
Relogements par quartier

- Village
- Buisson
- Hôtel de Ville
- Cressely
- Croix aux Buis



III. Les attributions sur le contingent mairie

Motifs de refus du logement proposé



Baisse de 4 pts sur les refus pour loyer trop cher

Meilleur taux de réponse par rapport à 2022 : 7% de non réponse contre 17 % en 2022

7 refus sur 10 liés à l'agencement du logement ou à l'environnement : la surface, l'état du logement et les abords comptent de plus en plus

Bilan 2023

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II . Les attributions sur le parc communal

III. Les attributions sur le contingent mairie

IV. Le profil du demandeur et du relogé

Conclusion

IV. Le profil type du demandeur

CLAIRE

42 ans

Célibataire sans enfant

Revenus : 1800 €

En attente d'un T2



IV. Le profil type du relogé

JESSICA et YACINE

39 ans

*3 enfants + 1 en garde
alternée*

Revenus : 2800 €

Relogés dans un T4



Conclusion

- L'année 2023 confirme la **hausse de la demande de logements de typologie T5/T6** depuis quelques années et se distingue par la **hausse des attributions de logements de typologie T4** (familles recomposées, télétravail).
- Une **plus grande exigence des demandeurs** quant à l'agencement du logement (configuration, surface, environnement).

Conclusion

- **Part importante de logements remis pour un tour :** la mairie est le réservataire qui a attribué le plus grand nombre de logement (44 %).
- Accentuation de la tension sur le parc social résultant de deux facteurs : **l'augmentation du nombre de demandeurs** de logements sociaux et la **diminution de la mobilité** sur le parc social.
- Le taux de rotation passe de 9,1 % en 2022 à 5 % en 2023.

Conclusion

Taux de rotation
Magny-les-Hameaux
(Données DRIHL 2022)

9,1 %

6,3 % en 2021

Taux de rotation
SQY
(Données DRIHL 2022)

6,3 %

5,8 % en 2021

Taux de rotation
IDF
(Données DRIHL 2022)

6,1 %

5,5 % en 2021